MAIRIE
23460 SAINT PIERRE BELLEVUE ☎ 05.55.64.95.31

Saint Pierre Bellevue, le 26 octobre 2026.

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à 17h30 sous la présidence de M. Bredier Thibault, maire.
Mesdames Noguès, Audouze, Boyer, Volondat et Brusson, Messieurs Bredier, Gontier, Lebecque, Manetti et Nourrisseau étaient présents.
Excusé : Monsieur Poletti (procuration à M. Gontier).
Secrétaire de séance : Mme Noguès.

⇨ ***Intervention de M André Legrand, AAPPMA***

M. Legrand de la Fédération départementale de pêche de la Creuse a fait une présentation détaillée de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) du Thaurion et plus largement de la fédération. Après avoir remercié l'équipe municipale pour la subvention accordée, il a rappelé les missions de service public exercées : la protection et restauration des milieux aquatiques, la gestion piscicole et halieutique ainsi que la garderie. 450 cartes de pêche ont été délivrées cette année par l'AAPPMA de Bourganeuf. Il n'y aura pas de demande de subvention en 2027 car les pêcheurs n'ont pas été autorisés à pêcher à cause de la canicule.

⇨ ***Adoption du procès-verbal de la réunion précédente***

Le compte-rendu de la réunion du 24 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

⇨ ***Décision modificative budgétaire***

Les restes à réaliser 2025 ont été à tort imputés au compte 001 dépenses d'investissements 2026. Il convient de rectifier cela par une décision budgétaire modificative, acceptée à l'unanimité.

⇨ ***Proposition d'adhésion au Parc Naturel Régional de Millevaches (PNR)***

Une réunion publique à ce sujet a été organisée par la municipalité le 06 octobre dernier à la salle polyvalente du Compeix en présence de Mme Gioux et Mme Le Nuz.
M. Bredier propose de demander notre adhésion au PNR : vote 10 pour et 1 contre (M. Nourrisseau).
Bien qu'il ait trouvé la réunion intéressante, M. Nourrisseau estime que les services proposés par le PNR peuvent déjà être obtenus par d'autres organismes (attractivité touristique par l'office de tourisme, aménagement du bourg par le CAUE, foncier par la Safer). La cotisation annuelle est peu élevée (1,40 €/habitant), il n'y a pas vraiment de contrainte mais pas de bénéfice particulier non plus selon lui. M. Nourrisseau pense que si le PNR nous préconise des adaptations pour l'éclairage public par exemple, il faudra, autant que faire se peut, les respecter.
Mme Volondat rappelle que faire partie du PNR est un label, une image pour le tourisme, l'environnement. Elle ne voit aucun inconvénient à cette adhésion. Aucune commune adhérente à ce jour n'a demandé à se retirer. M. Gontier apprécie que la commune soit éligible à cette adhésion, c'est la possibilité d'obtenir des conseils d'experts sur des sujets variés.

⇨ ***Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest***

Le rapport d'activités de la Communauté de communes a été adressé à l'ensemble du Conseil municipal qui en a pris acte.

⇨ ***Désignation de deux représentants du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)***

Il est demandé de désigner deux représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) aux réunions du PLUi. M. Bredier se porte candidat pour être titulaire et Mme Nogués pour être suppléante. Ils sont tous deux désignés à l'unanimité.

⇨ ***Convention de déneigement avec le département de la Creuse***

Une nouvelle convention est passée avec le Conseil Départemental pour le déneigement d'une partie des routes départementales par la commune. Ce travail sera indemnisé 6 € net du km. Ce nouveau document court jusqu'à la fin de la viabilité hivernale 2030-2031 par tacite reconduction et est approuvé à l'unanimité.

⇨ ***Proposition d'achat d'une portion d'emprise d'une piste forestière, bornage***

La piste forestière située après la route de la Chaise appartient en partie à la commune de Saint Pierre Bellevue et en partie à Saint Pardoux Morterolles. Pour en effectuer la réparation et obtenir des subventions, il est nécessaire de régulariser le passage de cette piste sur une parcelle appartenant à Mme Ulmet. Le conseil municipal accepte à l'unanimitéde proposer à Mme Ulmet l'achat de ces quelques mètres de terrain pour un euro symbolique et le devis de bornage présenté.

⇨ ***Achat bureau et tablettes pour la salle de réunion***

La table de la salle de réunion est en fabrication. Deux devis ont été obtenus pour la fourniture d'un bureau et de tablettes : Buromaster et Creuse Agencement. Pour une parfaite harmonie avec la table du conseil, le devis de Creuse agencement (1 673,60 € TTC) est accepté à l'unanimité.

⇨ ***Achat arbustes et plantes pour aménagement terrain salle polyvalente du Compeix***

M. Manetti explique qu'un espace va être aménagé en l'honneur de M. René Parot, orné de fleurs, vivaces et arbustes. Trois devis d'horticulteurs ont été obtenus :
Jardinerie Glomot : 2 073,20 € TTC
Gendre Paysage et Pépinières : 3 878,37 € TTC
Au service du paysage : 5 605,82 € TTC
Le devis de la Jardinerie Glomot est validé à l'unanimité.
Mme Volondat précise que les variétés proposées par M. Glomot sont plus adaptées à notre climat et il y a une garantie de 2 ans sur les végétaux. M. le Maire souhaiterait que cette place devienne un lieu de rencontre pour les habitants et les touristes. L'idée de mettre des poteaux avec des QR codes qui donneraient des informations sur les végétaux ou le patrimoine de notre commune est évoquée. M. Nourrisseau indique que le panneau « lotissement à vendre » à l'entrée du Compeix n'a plus lieu d'être, il pourrait être utilisé pour faire de la publicité pour les manifestations de nos associations.

⇨ ***Chèque de rentrée scolaire***

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le chèque de rentrée scolaire d'un montant de 60 euros pour tous les adolescents de plus de 12 ans qui résident sur la commune et qui poursuivent des études. Il est demandé aux parents de déposer un certificat de scolarité en mairie. Il y a 9 inscrits pour le moment.

⇨ ***Colis des Aînés 2026***

Cette année, 99 personnes de plus de 65 ans (dont 5 personnes en Ehpad), bénéficieront du colis des Aînés offert par la commune. Mme Audouze présente les devis obtenus : la Manufacture, Centre frais et Larignon. La commission sociale a privilégié le devis de la manufacture. Après discussion sur la composition des différentes corbeilles, la municipalité retient à l'unanimité la proposition de Centre frais car plus complète que

celle de la manufacture. Mme Audouze lors de la distribution des colis questionnera nos Aînés pour savoir s'ils préfèreraient un repas de fête partagé pour rompre l'isolement ou un colis. Cependant, le choix sera toujours laissé à ceux qui préfèrent recevoir le colis.

⇨ ***Atelier premiers secours***

Une demande de formation a été faite auprès du SDIS 23 pour une initiation aux gestes de premiers secours : numéros d'urgence et alerte, l'obstruction des voies aériennes, les plaies, personne inconsciente et qui respire, quelle attitude avoir face à un nid de frelons…. Cette initiation conçue pour 14 personnes maximum dure 2h et sera assurée par les pompiers de Royère de Vassivière. Ouvert à tous, sur inscription en mairie. Cette formation sera proposée une fois par an. Une information sera diffusée sur illiwap.

⇨ ***QUESTIONS DIVERSES***

- Mme Brusson demande où en est le bassin d'eau potable de St Pierre. Le bassin est à un niveau très bas, les sources donnent peu, c'est inquiétant. La mairie de Royère de Vassivière va nous prêter un détecteur de fuites pour aider le travail des cantonniers. La question d'un acte de malveillance se pose. Pour faire face à l'urgence, contact a été pris avec la Préfecture et l'ARS. Mme Noguès explique qu'il n'y a pas de fuite aux Isles, les cantonniers ont vérifié : plusieurs trous ont été faits et le test du compresseur s'est montré négatif. M. Bredier estime que la mise en place de compteurs de sectorisation et individuels permettra de mieux suivre notre réseau et identifier les auteurs d'incivilités. Les compteurs seront relevés. Mme Brusson apprécie ce changement d'opinion du maire sur la question.
- M Nourrisseau indique que le nettoyage de l'église du Compeix n'est pas satisfaisant, il reste des toiles d'araignée. Les lustres peuvent se baisser pour un meilleur entretien.
- M. Nourrisseau demande que le chapiteau de la commune soit démonté et rangé. M. Manetti répond qu'il n'a pas eu le temps mais que cela devrait se faire ces jours-ci.
- M. Bredier aimerait rapprocher le panneau situé à l'entrée du Compeix du bourg (en venant de Bourganeuf). M Lebecque pense au contraire que ce panneau est trop près du feu intelligent. Se pose la question du radar qui fonctionne avec le feu. M. Nourrisseau précise que M. Foucault a les codes pour recueillir les données du radar et du feu, il en avait la charge.
- M. Manetti demande que les panneaux de certains villages comme celui de Pramy soient nettoyés ou remplacés lorsqu'ils ne sont plus lisibles.
- Mme Volondat indique que le passage entre Pramy du haut et Pramy du bas est à nettoyer.
- Un mot est lu au nom des élus de la majorité :

« Nous souhaitons attirer l'attention sur ce que nous subissons, nous, les élus. Nous rappelons que nous avons été choisis démocratiquement, parmi trois listes.

Nous comprenons que les décisions que nous prenons peuvent déplaire à certains d'entre vous. Cependant, devons-nous subir les menaces des uns et des actes malveillants des autres ? Cet été, à l'occasion de la fête du Compeix, les panneaux d'affichages ont été jetés dans les fossés.
Puis le balisage, mis en place pour la randonnée, a été enlevé.
Des élus ont été agressés et menacés verbalement.

Des clous ont été retrouvés à l'entrée de chez un élu (plus de 150 clous ramassés), ce qui a occasionné la crevaison de plusieurs véhicules (au moins 7 véhicules concernés).
L'éclairage public de 3 hameaux où vivent des élus ont été détériorés (fusibles enlevés).
Une habitante de la commune, a appelé la préfecture pour dénoncer la municipalité d'avoir offert un pot après la messe.
Nous avons envie de dire stop, où allons-nous ?
Suite à ces faits, des mains courantes et des plaintes ont été déposées en gendarmerie.
La gendarmerie pense que ces actes, ces méfaits sont causés par des personnes qui ont de la rancœur suite à notre élection (car ce sont les élus qui sont visés).
De ce fait, la gendarmerie devait contacter l'ancien maire pour qu'il apaise les tensions.
Donc, Pierre-Marie, nous te demandons : qu'en est-il ? Sont-ils venus te voir, as-tu fait passer le message ? »

M. Nourrisseau explique qu'il n'était pas au courant de ces actes de malveillance lorsque la gendarmerie est venue le voir, il aurait préféré l'apprendre autrement. Il dit avoir retrouvé un pare-brise cassé d'un véhicule de l'entreprise et le camion de son beau-frère aurait été vandalisé. Ils n'ont pas déposé plainte. Il explique qu'il a été voir des personnes et leur a fait passer le message. Il n'a aucune rancœur et respecte le choix des électeurs. Il revient sur les agressions verbales qu'a subi un élu. Il était présent lorsque son père a agressé M. Gontier. Il explique qu'il n'est pas responsable des propos tenus par son père. Son père est libre de dire ce qu'il souhaite, il est impulsif, pour lui c'est même une qualité de dire ce qu'il reproche. Sur certains points M. Nourrisseau dit rejoindre son père mais l'aurait dit autrement. M. Gontier regrette que M. Nourrisseau ait laissé son père l'injurier sans qu'il n'intervienne, il en a été profondément choqué et blessé. M. Nourrisseau ne souhaite pas présenter d'excuses pour quelque chose qu'il n'a pas dit.
M. Nourrisseau et Mme Brusson, élus de l'opposition, se sentent mis à l'écart alors qu'ils représentent 39 % des suffrages exprimés. M. le Maire souhaite que l'équipe puisse travailler sereinement dans l'intérêt communal. Il rappelle que les habitants sont les bienvenus pour échanger avec les élus.

- M. Lebecque a mis en vente sa maison et quitte la région. Il remercie l'équipe municipale et souhaite une bonne continuation à tous.

  Fin de la séance à 20h00